

Sarcelles - 2023

21e

Biennale internationale
de la gravure

BIENNALE INTERNATIONALE



DE LA GRAVURE DE SARCELLES



Ville de Sarcelles

21^e Biennale internationale de la gravure Sarcelles 2023

La ville de Sarcelles invite tous les deux ans, les graveurs du monde entier à exposer la vitalité d'un art immémorial, mais en perpétuelle mutation.

Depuis sa création en 1980, la Biennale internationale de Sarcelles s'est ainsi imposée comme lieu de référence pour la présentation du dynamisme de la gravure contemporaine au plan mondial.

Cette démarche de création très spécifique rend cet art particulièrement sensible aux échanges entre les peuples, aux avancées technologiques et à l'imagination des artistes.

Au village de la gravure, sur près de 1000 m² au cœur du Sarcelles historique, des artistes majeurs côtoient des signatures souvent méconnues en Europe.

Participez à la 21^e édition de la Biennale internationale de la gravure de Sarcelles du samedi 25 novembre au dimanche 10 décembre 2023.



Candidatures

- Les candidatures sont ouvertes à tout artiste sans limite d'âge. Pour les éventuels mineurs, une autorisation parentale sera demandée.
- Seules les techniques de gravure sont acceptées.
- Chaque artiste participant soumettra les photos de quatre gravures. Ces gravures doivent être d'un format papier maximum de 70 x 100 cm. Le jury procédera à la sélection de deux d'entre elles.
- Le candidat doit présenter une courte biographie (de 10 lignes maximum), la fiche de participation ci-jointe, complétée lisiblement en français ou en anglais et signée (obligatoire) ainsi qu'une photo de qualité de chacune des quatre gravures (tirage papier uniquement).
- Le dossier de candidature ne comportera aucune gravure originale.
- Le candidat veillera à ce que les photos envoyées soient fidèles aux œuvres originales.
- Chaque photo devra mentionner lisiblement le nom de l'artiste, les dimensions, le titre et le sens de l'œuvre.

C alendrier

- L'exposition aura lieu du samedi 25 novembre au dimanche 10 décembre 2023.
- **Date limite de dépôt des candidatures à l'adresse de la Biennale : vendredi 10 mars 2023, dernier délai,** le cachet de la poste faisant foi. Aucun délai supplémentaire ne sera accordé.
- Les dossiers ne seront pas restitués.
- Communication du résultat de la sélection en avril 2023. Tous les artistes seront avertis par courrier postal du résultat les concernant.
- **Les deux œuvres sélectionnées devront parvenir avant le jeudi 1^{er} juin 2023 au plus tard,** à l'adresse de la Biennale, non encadrées, en parfait état, dans un emballage adéquat, solide et correctement fermé, réutilisable pour le retour des œuvres.
- Le jury se réserve le droit de refuser les œuvres ne correspondant pas aux deux gravures retenues, hors format ou endommagées.
- Chaque artiste veillera à transmettre une seule adresse de correspondance, écrite lisiblement en caractères d'imprimerie.
- Le transport aller des œuvres est à la charge exclusive de l'artiste propriétaire de l'œuvre.
- Toute perte ou dégât éventuel occasionné durant le transport ne peut être imputé à l'organisateur. Il appartient donc aux artistes sélectionnés de souscrire une assurance personnelle. Attention : l'organisateur ne prendra, en aucun cas, en charge les frais de douane, ni de courtier, engagés à l'initiative de l'expéditeur.
- **Retour des œuvres de janvier à février 2024.**
Les frais retour des œuvres sont à la charge de l'organisateur. Le retour se fera dans l'emballage d'origine, uniquement en colissimo :
 - pour la France, distribution sans signature (contre signature uniquement si le mode d'envoi l'impliquait),
 - pour l'étranger, en distribution internationale.
- Chaque œuvre envoyée portera clairement au dos, les mentions suivantes : nom et prénom de l'artiste, titre de l'œuvre, dimensions du papier en centimètres (hauteur x largeur) et sens de l'œuvre.
- Aucune participation financière n'est demandée.
- Tout candidat et artiste invité à la Biennale souscrivent automatiquement au présent règlement.
- En cas de force majeure, la Biennale internationale de la gravure de Sarcelles pourra être annulée sans préavis, sans que les artistes prétendent à quelque dommage que ce soit.

P ublication

- Un catalogue préfacé sera édité, présentant la photo d'une des deux œuvres exposées par chaque artiste. Les exposants autorisent donc l'organisateur à publier une de ces deux photos dans le catalogue et dans la presse.
- Un exemplaire du catalogue sera remis à chaque exposant.

A ssurance

- Après constat du bon état des œuvres à leur arrivée, celles-ci seront assurées par l'organisateur dès réception et ce, jusqu'à leur date de réexpédition uniquement.
- L'organisateur ne pourra être tenu pour responsable des dégâts éventuels survenus lors du transport (aller-retour) des œuvres, lesquelles sont assurées par les artistes.

- Les critères d'attribution des prix sont d'une part, l'excellence dans le domaine de la gravure pour des artistes expérimentés (critères de qualité esthétique et de réalisation technique), d'autre part l'encouragement pour un artiste en devenir. La décision du jury est irrévocable et sans appel.
- Les prix remis lors du vernissage sont les suivants :
 - **Les prix de la ville de Sarcelles :**
Premier prix d'un montant de 2 000 euros, décerné à un artiste exposant de la Biennale,
Deuxième prix d'un montant de 1 500 euros, décerné à un artiste des pays invités,
Troisième prix d'un montant de 1 000 euros décerné à un jeune artiste étudiant.
Une même personne ne peut se voir attribuer plusieurs prix.
 - **Les prix offerts par les partenaires de la Biennale.**

Secrétariat de la 21^e Biennale internationale de la gravure de Sarcelles

Commissaire :

Monsieur Jean-Pierre Tanguy

Une seule adresse de réception des candidatures :

Mairie de Sarcelles

Biennale de la Gravure
4, place de Navarre - BP 101
95203 SARCELLES CEDEX
FRANCE

Renseignements

Secrétariat de la 21^e Biennale internationale de la gravure de Sarcelles

à l'école d'art Janine Haddad,
les mardis, mercredis, et vendredis de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h,
les jeudis de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h 30,
les samedis de 9 h à 12 h
(fermé les dimanches, lundis et pendant les vacances scolaires françaises).

Tél. : (33) 1 39 90 54 17

e-mail : biennale@sarcelles.fr